

HONORAIRES DE VENTE (TTC)

NATURE DU BIEN A VENDRE	MANDAT SANS EXCLUSIVITE (vente ou recherche)	MANDAT SEMI-EXCLUSIF (confiance ou accord)	MANDAT AVEC EXCLUSIVITE (vente ou recherche)
PAVILLON APPARTEMENT	6,5 %	6 %	5,5 %
LOCAL COMMERCIAL	6,5 %	6 %	5,5 %
TERRAIN	6,5 %	6 %	5,5 %
PARKING/ BOX	Forfait de 3 000 €uros	Forfait de 3 000 €uros	Forfait de 3 000 €uros

Honoraires de vente minimum 8 500 €uros TTC ; nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acheteur selon les termes du mandat

HONORAIRES DE LOCATION (TTC)

NATURE DU BIEN A LOUER	VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER ET REDACTION DE BAIL		ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE	
	PART PROPRIETAIRE	PART LOCATAIRE	PART PROPRIETAIRE	PART LOCATAIRE
LOCAUX D'HABITATION (loi 6 juillet 1989/meublé)	5% du quittancement annuel (1)	5% du quittancement annuel (1)	2% du quittancement annuel (1)	2% du quittancement annuel (1)
LOCAUX PROFESSIONNEL	5% du quittancement annuel (2)	5% du quittancement annuel (2)	2% du quittancement annuel (2)	2% du quittancement annuel (2)
LOCAUX COMMERCIAUX	5% du quittancement annuel (2)	5% du quittancement annuel (2)	2% du quittancement annuel (2)	2% du quittancement annuel (2)

1) Honoraires calculés en fonction du loyer proposé (dans le cadre du respect de la loi ALUR plafonnant les honoraires en fonction de la zone de location du bien immobilier ainsi que de la surface du bien), l'agence privilégiera la tarification qui sera la plus économique pour les clients

2) Honoraires minimum fixés à 1 000 €uros TTC (en associant la partie réalisation et constitution du dossier avec la réalisation de l'Etat des lieux)